



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 22 novembre 2011 à 11 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Pierre Philion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

Sont absents, messieurs et mesdames les conseillers-ères André Laframboise, Alain Riel, Mireille Apollon, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva et Sylvie Goneau.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

CM-2011-926

SUSPENSION DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NICOLE CHAMPAGNE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 11 h 05.

Adoptée

CM-2011-927

REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 11 h 08.

Adoptée

CM-2011-928

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente réunion.

Adoptée

CM-2011-929

APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES COLS BLANCS DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2014.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, le directeur général adjoint, Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective.

Adoptée

CM-2011-930

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 11 h 10.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier